



# COMMUNE DE PITHIVIERS LE VIEIL

## Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

### Séance du onze février deux mille vingt cinq

Département du Loiret

Arrondissement et canton de  
Pithiviers

Communauté de communes  
du Pithiverais

N° D-0001/2025

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Votants
19	15	15

Date de la convocation : 6 février 2025

Date d'affichage : 12 février 2025

Vote
Pour : 15
Contre : 0
Abstentions : 0

L'an deux mille vingt-cinq, le onze février à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur CHALINE Philippe, Maire

**Étaient présents :** Monsieur CHALINE, Monsieur LE BORGNE, Madame CHARBONNIER, Madame BARBIER, Monsieur LAIZEAU, Monsieur RIBEAUCOURT, Monsieur COLLEAU, Madame PERON, Monsieur MENARD, Madame BORE, Monsieur BELLEC, Monsieur HUBEAU, Madame DEROUET, Monsieur PERRETIN, Madame SURATEAU

**Absents :** MadameIVALDI Emmanuelle - Monsieur PELLERIN Cyril – Monsieur LANGUILLE François - Madame CHAVANNEAU

**Secrétaire de séance :** Madame SURATEAU Céline

#### **D0068-2025 - Projet d'aménagement d'une chaufferie bois**

Vu le projet de la commune de Pithiviers le Vieil de mise en place d'une chaufferie bois pour alimenter différents bâtiments communaux et intercommunaux.

Vu l'offre du bureau d'études techniques CEBI 45 relative à la réalisation d'une étude de faisabilité bois sur un ensemble s'élevant à 18 300 € hors taxes

Vu le courrier adressé à la CCDP sollicitant la participation de la CCDP à cette étude pour la partie des bâtiments relevant de sa compétence à savoir les écoles maternelles et élémentaire et le restaurant scolaire  
Considérant l'accord de financement à hauteur de 60% du montant hors taxes délivré par l'Agence de la transition écologique (ADEME) le 30 novembre 2024 soit un montant de 10 980.00 €

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré :

- APPROUVE la proposition du bureau d'études CEBI 45 pour un cout de 18 300.00 € HT.
- APPROUVE la participation financière de la CCDP à l'étude de faisabilité bois énergie menée par la commune portant sur les écoles, le restaurant scolaire, le gymnase, la salle des fêtes, la mairie
- FIXE à 5 724.00 € le montant de la participation de la commune et à 1 596.00 € le montant de la participation de la CCDP calculée proportionnellement au volume des bâtiments.
- PRECISE que les modalités de prise en charge définies sont valables uniquement dans le cadre de la présente mission d'études
- PREND ACTE que l'ensemble des dépenses sera engagé par la commune de Pithiviers le Vieil puis fera l'objet d'un remboursement par la CCDP à hauteur des bâtiments relevant de sa compétence après émission d'un titre de recettes par la commune.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

LE MAIRE,

P. CHALINE

